



Arrêté préfectoral n° DRCL-BLE-2018019-0001

Signé par

Régis ELBEZ, Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir

le 19 janvier 2018

**28 – Préfecture d'Eure-et-Loir
DRCL – Direction des relations avec les collectivités locales
Bureau de la légalité et des élections**

Arrêté préfectoral portant transfert de la trésorerie de rattachement du syndicat départemental d'énergies d'Eure-et-Loir



PREFECTURE

Direction des relations avec les collectivités locales
Bureau de la légalité et des élections

Intercommunalité

**Arrêté portant transfert de la trésorerie de rattachement
du syndicat départemental d'énergies d'Eure-et-Loir**

**La Préfète d'Eure-et-Loir,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1617-1 et L.1617-4 ;

Vu l'arrêté du 17 novembre 2017 du ministre de l'action et des comptes publics portant réorganisation de postes comptables des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté de la Préfète d'Eure-et-Loir n° 98/2017 du 11 septembre 2017 donnant délégation de signature au profit de M. Régis ELBEZ, Secrétaire Général de la préfecture d'Eure-et-Loir ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 3587 du 28 décembre 1993 portant création du syndicat départemental d'électricité d'Eure-et-Loir ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2002-1736 du 26 novembre 2002, modifié portant modification des statuts du syndicat départemental d'électricité d'Eure-et-Loir ;

Vu la lettre du 09 janvier 2018 de Monsieur le directeur départemental des finances publiques d'Eure-et-Loir ;

ARRÊTE :

article 1^{er} : A compter du 1^{er} janvier 2018, la trésorerie de rattachement du syndicat départemental d'énergies d'Eure-et-Loir (SDE 28) est la Paierie départementale d'Eure-et-Loir.

article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture d'Eure-et-Loir et Monsieur le Directeur départemental des finances publiques d'Eure-et-Loir sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Eure-et-Loir.

Chartres, le **19 JAN. 2018**

La Préfète,
Pour la Préfète,
Le Secrétaire Général,

Régis ELBEZ

